



Non à la régionalisation de l'orientation !

Dans le projet de loi Peillon, l'article 23 qui est consacré à l'orientation supprime l'alinéa portant sur l'accompagnement réalisé par les conseillers d'orientation psychologues dans l'élaboration des projets scolaires et professionnels des élèves. Ceci ne peut être interprété que comme la négation du besoin d'une professionnalité spécifique pour aider les élèves à préciser et réaliser leur projet. Le terme de personnels d'orientation, auquel il est fait allusion correspond t-il encore au corps des conseillers d'orientation-psychologues et Directeurs de CIO ? On peut en douter à la lecture de l'annexe qui traduit les motivations fondamentales de la loi. Les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO ont totalement disparu de l'énumération des membres de la communauté éducative qui comprend pourtant les associations, les entreprises et toutes les catégories de personnels. Ils sont par ailleurs totalement absents du tableau consacré à la programmation des emplois, envisagée pour les 5 ans à venir. Il dit clairement le peu d'investissement que le MEN est prêt à consentir pour le développement de ce corps, déjà terriblement affecté par le non remplacement de 5 départs en retraite sur 6 ! Quel déni de notre travail quand on sait le temps que nous consacrons au travail personnalisé auprès de tous les élèves en lien avec les équipes éducatives, tout particulièrement pour les jeunes en situation de handicap. Quel décalage avec les attentes des enseignants qui nous sollicitent au quotidien face aux difficultés des élèves ! Manifestement le choix a été fait de se passer des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO. La refondation de l'Ecole se fera sans eux voire contre eux. Sans aucun moyen supplémentaire, avec des missions de plus en plus transparentes sur le papier alors qu'elles sont bien réelles et bien lourdes sur le terrain, vous avez fait le choix, Monsieur le Ministre de décrocher les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO de l'Education Nationale ! Quel sera le bénéfice de cette éviction pour les élèves, les familles, les équipes d'établissement ? Mais Il faut peut être en chercher les raisons ailleurs. Dans un projet de loi de décentralisation qui prévoit de supprimer le réseau public des CIO en le transférant, avec ses missions aux régions et de mettre les personnels sous une double tutelle alors que tout le monde sait que ceci sera ingérable et qu'il s'agit de la préfiguration d'un transfert annoncé ! On ne nous fera pas croire que l'amélioration de l'orientation scolaire imposait la suppression du service public d'orientation de l'Education Nationale.